

## Atelier d'échanges « mise à disposition de trames PCS et DICRIM »

**Tarif :** Sur devis dans votre collectivité

**Durée :** 3h30 - Atelier à la demi-journée

**Public cible :** Élus locaux, agents territoriaux.

**Public cible :** aucun

**Votre conseiller formation :**

Mathias Lavolé - 04 76 47 73 73

mathias.lavole@irma-grenoble.com

La formation « Atelier d'échanges : mise à disposition de trames PCS et DICRIM » est une formation courte ayant pour objectifs de présenter en détail les différentes trames nationales qui existent concernant les PCS et les DICRIM. Plutôt que de partir d'une page blanche, l'idée est de présenter des trames validées par le Ministère de l'intérieur aux participants, de les décortiquer en détail et d'expliquer le travail qui doit être réalisé pour obtenir le résultat souhaité : un PCS opérationnel et complet.

La formation proposée prend en compte et respecte les exigences de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ainsi que la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers.

### Programme :

- Échanges autour du PCS « universel » de l'IRMa et de DICRIM :
  - Mise à disposition des trames types de la Préfecture, IRMa etc. ;
  - Analyses, échanges et retours d'expériences sur les documents.
  
- Autres outils du PCS :
  - L'anticipation, la vigilance et l'alerte au service du décideur ;
  - Le Tableau de Bord et la Cartographie opérationnelle ;
  - L'agencement du Poste de Commandement Communal.

### Objectifs pédagogiques :

- Prendre connaissance des trames PCS qui existent ;
- Savoir quoi remplir et comment ;
- Prendre connaissance des trames DICRIM qui existent ;
- Savoir quoi remplir et comment
- Les autres outils du PCS : l'anticipation, la vigilance et l'alerte

### Les plus de cette formation :

- Présentation de retours d'expérience et de cas pratiques
- Présentation des bonnes pratiques
- Ressources documentaires mises à disposition.